

## CAHIER DES CHARGE

Chaque formateur dispose d'un diplôme ou d'une certification lui permettant de justifier ses compétences pour assurer la qualité du contenu et de la forme des formations qu'il encadre.

Chaque formateur doit pouvoir justifier, à la demande de l'organisme, de l'évolution de ses compétences par une veille théorique et pratique (participation à des congrès, formations, séminaires..., lecture d'ouvrages et d'articles en rapport avec les thématiques abordées en formation) qu'il pense lui avoir permis de développer sa pratique.

Tous les formateurs se rencontrent au moins deux fois par an pour faire le point sur leur pratique de formateur et apporter de nouvelles idées, poser des questionnements.

Ces rencontres sont maintenant formalisées par une fiche d'émergence.



**MICHELI ANNELYS**  
**PSYCHOLOGUE**  
**Hypno-praticienne**